

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-SIXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Saint-Romuald le sept novembre deux mille quatorze
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, madame Claire Bilodeau, madame Reine Cayer, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Norman Johnston, madame Nathalie Kerbrat, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 10 h 50. Elle a été précédée d'une séance de travail sur la planification stratégique.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2014
- 03 Rapport du comité de pilotage pour le veau de lait et orientations
- 04 Détermination des contributions unitaires du secteur animal 2014 et modifications de concordance au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
- 05 Autorisation relative au projet en ressources informationnelles Agri-Québec Plus – Bonification Agri-Québec
- 06 Politique de capitalisation du Compte dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement, modifications
- 07 Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec, adoption

Discussion

- 08 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
 - Réserve générale
 - Lettre au ministre responsable du 24 septembre 2014
- 09 Rapport de la direction :
 - a. Protection ASREC-Foin, ajustement au règlement 2013
 - b. Indemnisation ASREC 2014, état de situation
 - c. Jugements rendus – dossiers Vi-Ber inc. Et al. Et Lafortune
 - d. Changements à la structure administrative

- 10 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation pour le produit Veaux de grain, présentation
- 11 État d'avancement des travaux d'élaboration du Plan stratégique 2015-2018

Rapport des comités

- 12 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
 - a. Rôle et responsabilités du conseil d'administration
 - b. Règles d'éthique et déontologie des administrateurs
 - c. Bilan en ressources humaines et en éthique
 - d. Mission de vérification portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Vérificateur général du Québec – automne 2014
- 13 Rapport du comité de vérification :
 - a. Révision de la contribution du gouvernement du Québec pour 2014-2015
 - b. Suivi des dépenses administratives 2014-2015
 - c. Résultats financiers cumulatifs pour la période 2001-2002 à 2013-2014
 - d. Budgets pro forma pour la période 2015-2016 à 2019-2020
 - e. Méthode de tarification pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
 - f. État d'avancement de la démarche de gestion des risques organisationnels
 - g. Vérification interne :
 - 1. Suivi des travaux de vérification
 - 2. Rapports déposés :
 - Modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, commentaires de la DVI
 - Synthèse des trois rapports de vérification des programmes Agri par le fédéral
 - Portrait des contrats octroyés par la Direction des ressources informationnelles (DRI) entre 2002 et 2007
 - 3. Suivis des pistes d'amélioration et des recommandations formulées

Dépôt de documents pour information

- 14 Concours *Tournez-vous vers l'excellence !*, édition 2014, bilan et visionnement de la vidéo
 - 15 Pourcentage de couverture par les programmes d'assurance et de protection du revenu pour l'année 2012
 - 16 Publication L'Agroindicateur, octobre 2014
 - 17 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
 - 18 Revue de presse
- [Barre grise]
- 19 Date de la prochaine séance
 - 20 Levée de la séance

**RAPPORT DU COMITÉ DE PILOTAGE
POUR LE VEAU DE LAIT ET ORIENTATIONS**

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1191

1° QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport du comité de pilotage-veau de lait déposé à la présente séance;

2° QUE soit confié au président-directeur général le mandat de saisir le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation des conclusions du rapport du comité de pilotage;

3° QUE soit confié au comité de pilotage le mandat d'analyser et de proposer des pistes de solutions en vue de changements à l'égard du soutien des entreprises de ce secteur à compter de l'année d'assurance 2015 et de soumettre ses recommandations au conseil d'administration à la séance du 15 décembre 2014.

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2014 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Les facteurs de modulation de la contribution pour l'année financière 2014-2015 sont déposés.

**DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS UNITAIRES DU SECTEUR ANIMAL
POUR L'ANNÉE 2014 ET MODIFICATIONS DE CONCORDANCE
AU PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1192

1° QUE les taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2014 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles annexés à la présente résolution soient adoptés;

2° QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent ainsi que les autres modifications au programme déposées à la présente séance soient adoptées;

3° QUE soit pris acte des facteurs de modulation de la contribution pour l'année financière 2014-2015;

4° QUE soit fixée au 7 novembre 2014 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Madame Francine Jacques, vice-présidente aux affaires corporatives, se joint à la réunion pour les deux prochains sujets.

Le cadre gouvernemental en gestion des ressources informationnelles prévoit que tout projet de développement informatique de 100 000 \$ et plus doit être autorisé par le conseil d'administration.

[
 [REDACTED]
]

Les coûts informatiques associés à la mise en œuvre du programme, Agri-Québec Plus et à la bonification de la contribution gouvernementale à Agri-Québec sont estimés à 704 000 \$.

[
 [REDACTED]
]

La livraison de la bonification au programme Agri-Québec est complétée. La livraison de la première phase pour le programme Agri-Québec Plus est prévue en mars 2015 et comprend la mise en œuvre de près de 90 % de la solution d'affaires retenue. La deuxième livraison, prévue en mai 2015, complétera la mise en œuvre de cette mesure. La capacité humaine requise pour la réalisation des travaux informatiques constitue un enjeu pour la société.

Une note explicative sur le calcul du bénéfice net aux fins de l'application du Programme Agri-Québec Plus sera transmise aux administrateurs.

**AUTORISATION RELATIVE AU PROJET EN RESSOURCES
INFORMATIONNELLES AGRI-QUÉBEC PLUS - BONIFICATION
AGRI-QUÉBEC**

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1193

QUE la réalisation du projet en ressources informationnelles Agri-Québec Plus – Bonification au programme Agri-Québec soit autorisée selon les modalités, les coûts et l'échéancier déposés à la présente séance.

Monsieur Ernest Desrosiers se joint de nouveau à la séance pour la présentation du prochain sujet, conjointement avec madame Jacques.

[REDACTED].

Les modifications requises à la Politique de capitalisation du compte dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

**POLITIQUE DE CAPITALISATION DU COMPTE DÉDIÉ À LA COUVERTURE
DES RISQUES ÉVENTUELS DE PERTES DÉCOULANT DES ENGAGEMENTS
FINANCIERS BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE DE REMBOURSEMENT,
MODIFICATIONS**

ATTENDU QU' [REDACTED] ;

ATTENDU QUE [REDACTED] ;

ATTENDU [REDACTED] ;

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1194

QUE les modifications à la Politique de capitalisation du compte dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement déposées à la présente séance soient approuvées.

À 12 h 30, la séance est suspendue pour le dîner. Les administrateurs visionnent la vidéo présentant les trois finalistes choisis parmi les trente-sept candidatures reçues cette année.

Le grand gagnant de l'édition 2014 est monsieur Julien Pinard, de l'entreprise serricole Pinard et Frère Jardinier située à Sainte-Monique dans la région du Centre-du-Québec.

Monsieur Jean-François Brouard se joint de nouveau aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

Une nouvelle épizootie retient l'attention de la filière porcine depuis 2013, la diarrhée épidémique porcine (DEP). On compte plusieurs cas en Ontario et, dans une moindre proportion, dans d'autres provinces. Un deuxième cas de cette maladie à déclaration obligatoire vient d'être confirmé au Québec.

[REDACTED]

Le conseil d'administration prend connaissance, séance tenante, d'un mémoire proposant, dans le cadre du mandat de protection du revenu agricole de la société, la mise en place d'un fonds d'urgence destiné aux producteurs porcins qui feront face à une telle situation.

[REDACTED]

La société interviendra auprès des producteurs affectés en couvrant les frais supplémentaires engagés en raison de la présence du ou des virus, par exemple :

- les frais exceptionnels pour le vétérinaire;
- les frais supplémentaires pour l'élimination des carcasses contaminées;
- les frais supplémentaires pour le confinement des troupeaux;
- les frais exceptionnels pour le lavage, la désinfection et le séchage.

Le fonds d'urgence sera doté d'un budget maximal de 400 000 \$ auquel s'ajoutera une somme maximale de 40 000 \$ pour couvrir les frais de gestion qui seront versés à l'administrateur du programme, l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP). Les coûts du programme se situent donc à l'intérieur de la limite d'engagements financiers de la société établie à 1 M\$ en novembre 2009.

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED].

**PROGRAMME DE FONDS D'URGENCE RELATIF
À LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP) ET
AU DELTA CORONAVIRUS PORCIN (DCVP) AU QUÉBEC, ADOPTION**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]:

Résolution
N° 1195

1 ° QU'un Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcine (DCVP) au Québec substantiellement conforme au programme déposé à la présente séance soit adopté;

2 ° QU'un rapport sur l'application du programme soit transmis périodiquement à La Financière agricole et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP), à titre d'administrateur du programme;

3 ° QUE soit fixée au 1^{er} novembre 2014 la date de la prise d'effet du programme.

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION POUR LE PRODUIT VEAUX DE GRAIN, PRÉSENTATION

Les résultats préliminaires de la nouvelle étude de coûts de production 2013 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Veau de grain, dont la dernière mise à jour remonte à l'année 2008, sont présentés par monsieur Brouard.

On note une tendance à la diminution de cette production tant en Ontario qu'au Québec. La hausse importante des prix du marché et la diminution anticipée du prix des grains devraient favoriser une stabilisation des volumes de production.

La nouvelle étude permet d'établir le coût de production des entreprises spécialisées dont le volume de production représente au moins 50 % du volume commercialisé. Les résultats observés auprès des 28 entreprises spécialisées participantes indiquent une amélioration de l'efficacité par rapport à l'enquête précédente.

[REDACTED]

[REDACTED]

Le conseil d'administration prend acte des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2013. Ces derniers seront présentés au conseil d'administration du CECPA le 14 novembre prochain avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la société à sa prochaine séance pour une application à compter de l'année d'assurance 2015.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

- Réserve générale

- Lettre au ministre responsable du 24 septembre 2014

Comme demandé par le conseil d'administration à sa séance du 18 septembre, l'analyse actuarielle de la firme Les Services actuariels SAI sur l'évaluation du niveau de la réserve que la société devrait détenir à l'égard de l'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec a été portée à l'attention du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par lettre du 24 septembre 2014, laquelle est déposée. Elle précise que le conseil d'administration s'est montré ouvert à la recommandation de la direction de privilégier une couverture de 93 % des scénarios adverses sur une période trois ans, correspondant à une réserve de 317 M\$.

Une proposition d'établissement d'une réserve générale est présentée d'un point de vue comptable. Il est rappelé qu'en vertu de la loi constitutive de la société les sommes constituant la réserve générale appartiennent à la société. Le conseil d'administration sera en mesure de prendre une décision finale lorsque les modalités afférentes à la constitution de la réserve lui auront été présentées.



RAPPORT DE LA DIRECTION

a. Protection ASREC-Foin, ajustement au règlement 2013

[REDACTED], la société a jugé nécessaire de reconsidérer le calcul des pertes subies pour la protection Foin dans les régions du Saguenay Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent. Des indemnités supplémentaires totalisant respectivement 1 M\$ et 800 000 \$ ont été versées aux assurés de ces régions. Le conseil d'administration en prend acte.

b. Indemnisation ASREC 2014, état de situation

L'épisode de gel survenu dans la nuit du 18 au 19 septembre dernier devrait générer des indemnités estimées à environ 8 M\$. Quant aux indemnités totales prévues pour les cultures autres que le foin, elles sont estimées à près de 22 M\$.

Me Jean-Pierre Emond, directeur des affaires juridiques, se joint à la séance pour le prochain sujet.

c. Jugements rendus – dossiers Vi-Ber inc. et al. et Lafortune

La Cour d'appel du Québec a rendu deux jugements favorables à la société sur le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Une note explicative résumant l'essentiel des jugements est déposée. Me Emond en fait la présentation.

Dans le dossier Michel Lafortune et al., la cour conclut, d'une part, que la société a plein pouvoir sur l'adoption des coûts de production et, d'autre part, que rien dans la preuve soumise au tribunal ne permet de remettre en cause les résultats de l'étude de coûts de production en production porcine réalisée par le Groupe de recherche en économie et politique agricole (GREPA).

Dans le dossier Ferme Vi-Ber inc. et al., le tribunal reconnaît à la société de larges pouvoirs discrétionnaires en précisant que le programme ASRA ne peut être qualifié de simple contrat d'assurance. Il conclut que le Programme confère à la société le pouvoir de décider si l'aide financière provenant d'autres programmes gouvernementaux doit, aux fins du calcul de la compensation, être prise en considération sur une base collective ou individuelle.

d. Changements à la structure administrative

Monsieur Keating informe les administrateurs que les fonctions de communications et de marketing ont été regroupées avec son bureau et sont, par conséquent, sous sa gouverne. Madame Sheïlla Van Norman occupe le poste de directrice du Bureau du président-directeur général et des communications.

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION
DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018**

La présente séance a été précédée d'un atelier de travail sur le projet de Plan stratégique 2015-2018 au cours duquel les administrateurs ont pris connaissance et échangé sur les éléments apparaissant au tableau synoptique présenté par madame Van Norman.

[REDACTED] :

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

Les travaux se poursuivront à la lumière des commentaires recueillis. Une consultation sur l'environnement externe et interne sera réalisée auprès des représentants des différentes clientèles.

La présente séance a été précédée, la veille, d'une réunion du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Madame Diane Vincent, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE
RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES**

a. Rôle et responsabilités du conseil d'administration

Le comité a pris connaissance d'un projet de cadre de gouvernance du conseil d'administration de La Financière agricole. Ce document de référence expose le cadre juridique dans lequel évolue la société, les fonctions et responsabilités du conseil d'administration, du président du conseil, du président-directeur général et du ministre responsable et fait état des décisions importantes relevant du conseil d'administration.

Le document fera l'objet d'ajustements à la lumière des commentaires formulés par les membres du comité et sera déposé à une prochaine séance du conseil d'administration.

Le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif a convié les présidents de conseils d'administration d'organismes publics à participer, le 20 novembre, à une rencontre d'information et d'échanges. Madame Vincent sera présente.

[REDACTED].

b. Règles d'éthique et déontologie des administrateurs

Le conseil d'administration a convenu d'actualiser son code d'éthique et de déontologie à la lumière des nouvelles tendances en matière de gouvernance. La simplification du Code, la clarification de concepts importants et la prise en compte de nouvelles lois sont également recherchées.

Une première ébauche de document a été présentée au comité qui a identifié des modifications à y apporter. Compte tenu des particularités propres au conseil d'administration de la société, des représentants de l'UPA étant également administrateurs, le projet sera soumis à des spécialistes en gouvernance de l'ÉNAP ou du ministère du Conseil exécutif.

c. Bilan en ressources humaines et en éthique

Les sujets relatifs aux ressources humaines ont été regroupés dans une présentation.

Le comité a pris connaissance des résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines regroupant différentes organisations de la fonction publique dont La Financière agricole. Cette étude permet de situer l'organisation sur différents volets.

Les résultats demeurent très positifs en dépit du contexte moins facile, la société se comparant avantageusement aux autres organisations.

Le taux d'absentéisme pour des motifs de santé est nettement inférieur à celui observé dans les autres organisations.

[

]

Les postes clés sont déjà identifiés, mais les mécanismes développés pour assurer le transfert d'expertise sont à revoir compte tenu du gel de recrutement, incluant l'embauche d'occasionnels. Ce risque sera intégré à la démarche de gestion des risques.

Le bilan en matière de santé et sécurité au travail ne révèle aucune problématique particulière.

Une mise à jour du registre des déclarations d'intérêts des employés a été réalisée au 1^{er} mai 2014.

La société s'est dotée d'un processus de traitement des signalements d'actes répréhensibles en matière d'éthique et de déontologie. Aucun signalement n'a été porté à l'attention de la répondante en 2013-2014.

La société mène annuellement différentes actions pour s'assurer du respect de l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services Internet. Aucune problématique particulière n'est à signaler.

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et de communications, se joint au comité pour le prochain sujet.

d. Mission de vérification portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Vérificateur général du Québec – automne 2014

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Vérificateur général du Québec, dans le cadre de son mandat relatif à l'optimisation des ressources, a amorcé une mission de vérification en optimisation des ressources portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société.

La portée de la vérification demeure à préciser auprès du conseil d'administration. On sait toutefois que le tableau de bord de gestion et l'étude de performance comparée déposée en 2012 feront l'objet d'une attention particulière.

Des membres du conseil d'administration pourraient être contactés par les représentants du Vérificateur général dans le cadre de ce mandat. Le bureau du président-directeur général assurera la coordination du projet.

Le Vérificateur général déposera son rapport final à l'Assemblée nationale au printemps 2015.

La présente séance a été précédée, le 6 novembre, d'une rencontre du comité de vérification.

Madame Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

a. Révision de la contribution du gouvernement du Québec pour 2014-2015

Dans le cadre des mesures adoptées par le gouvernement pour favoriser l'atteinte des cibles budgétaires établies pour l'exercice financier 2014-2015, le Conseil du trésor a décrété une suspension du droit d'engager des crédits pour le reste de l'exercice financier 2014-2015, correspondant à un montant de 113 M\$ pour la société.

L'enveloppe budgétaire pour l'exercice financier en cours est donc portée à 485 M\$, montant déjà versé à la société en totalité. Les programmes ne sont pas affectés.

[REDACTED]

b. Suivi des dépenses administratives 2014-2015

Le budget des dépenses administratives actualisé au 29 octobre 2014 est déposé.

La cible de réduction des crédits budgétaires de 5 M\$ liés au traitement ne pourra être atteinte : l'écart à combler est estimé à 2,7 M\$. Toutefois, la cible de 2 % de gains de productivité de la masse salariale et celle de 3 % de réduction des dépenses de fonctionnement seront dépassées.

La société compte actuellement 74 employés en moins, tant réguliers qu'occasionnels et saisonniers. Une démarche d'optimisation des processus a été amorcée par la direction. Elle fera l'objet d'une présentation à une prochaine séance du conseil d'administration.

[REDACTED].

c. Résultats financiers cumulatifs pour la période 2001-2002 à 2013-2014

Les résultats consolidés cumulatifs de La Financière agricole couvrant la période de 2001-2002 à 2013-2014 sont déposés pour information.

Ces données illustrent l'existence de cycles dans le secteur agricole.

[REDACTED].

d. Budgets pro forma pour la période 2015-2016 à 2019-2020

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

e. Méthode de tarification pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Une présentation sur la méthodologie de tarification actuelle en ASRA a été faite aux membres du comité. Elle est déposée.

Cette méthode permet d'éviter la constitution de surplus ou de déficits trop élevés et réagit plus rapidement lorsqu'une telle situation survient. Il est rappelé que cette méthodologie ne prévoit pas la constitution de réserve. Sa révision est prévue en 2015.

f. État d'avancement de la démarche de gestion des risques organisationnels

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État établit les responsabilités du conseil d'administration et du comité de vérification à l'égard de la gestion des risques organisationnels :

- le conseil d'administration établit les politiques d'encadrement de la gestion des risques organisationnels associés à la conduite des affaires de la société;
- le comité de vérification doit s'assurer de la mise en place d'un processus de gestion des risques organisationnels.

Le conseil d'administration a approuvé [redacted]. Le comité a pris connaissance des ajustements qui y sont proposés pour tenir compte des orientations retenues.

[redacted].

[redacted].

g. Vérification interne :

1. Suivi des travaux de vérification

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement de la réalisation des mandats du plan d'action 2014-2015 au 31 octobre 2014, du portrait des travaux de vérification planifiés en 2014-2015, en cours de réalisation et terminés, du portrait et du bilan des travaux réalisés depuis 2010 de même que des suivis des recommandations du Vérificateur général (VGQ) et du Commissaire au développement durable (CDD).

2. Rapports déposés :

La Direction de la vérification interne (DVI) a réalisé les travaux portant sur les mandats suivants :

- Modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, commentaires de la DVI

La DVI a pris connaissance des modifications apportées en juin dernier au Cadre de délégation en financement. Elle conclut que ces modifications visent à optimiser les processus de traitement des demandes de financement et n'affectent pas le niveau de risque lié aux activités de financement.

- Synthèse des trois rapports de vérification des programmes Agri par le fédéral

[redacted] :

- [redacted];
- [redacted];

La société a complété la mise en œuvre des actions requises pour y donner suite.

- Portrait des contrats octroyés par la Direction des ressources informationnelles (DRI) entre 2002 et 2007

[redacted].

[redacted].



3. Suivis des pistes d'amélioration et des recommandations formulées

La seule recommandation active porte sur l'établissement des taux de pertes sur les dérivés climatiques. La solution informatique planifiée est en production.

CONCOURS TOURNEZ-VOUS VERS L'EXCELLENCE !, ÉDITION 2014, BILAN

Le Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* s'adresse aux nouveaux entrepreneurs agricoles qui, par leurs aptitudes professionnelles et leurs qualités de gestionnaire, se démarquent par l'excellence de leur profil.

Le bilan de l'édition 2014 du concours est déposé.

POURCENTAGE DE COUVERTURE PAR LES PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU POUR L'ANNÉE 2012

Des données relatives au pourcentage de couverture offert par les programmes d'assurance et protection du revenu pour l'année 2012 sont déposées. Elles amèneront la société à revoir certaines protections, dont celles pour les fraises et les framboises.

PUBLICATION L'AGROINDICATEUR, OCTOBRE 2014

Un exemplaire de la dixième édition de l'Agroindicateur est déposé. Il laisse présager un revenu agricole net supérieur à 1,2 G\$ au Québec en 2014. Tout comme par les années passées, les principaux secteurs de production ont présenté des conjonctures variables.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 18 septembre au 6 novembre 2014 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le lundi 15 décembre 2014.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 16 h.

Original signé par Diane Vincent

Présidente du conseil

Original signé par Robert Keating

Président-directeur général

Original signé par Jacynthe Gagnon

Original signé par Renée Saint-Hilaire

secrétaire générale